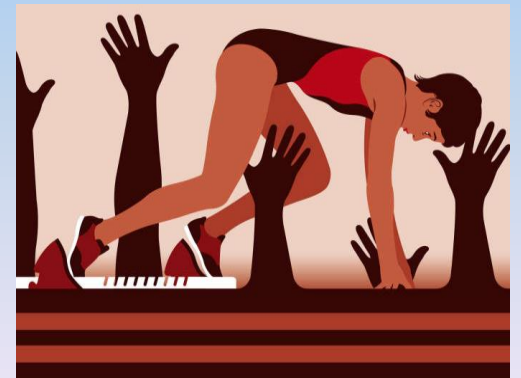


PREVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT TOUS CONCERNES



Des chiffres clefs

- Quelle est la part des étudiant.e.s en STAPS qui disent avoir subis une agression sexuelle dans le milieu sportif ?

3%

10%

29%

10%

- Quelle est la part des sportives de haut niveau Norvégiennes qui disent avoir subi des violences sexistes ou sexuelles ?

12%

21%

33%

33%

- Combien d'auteurs présumés ont été mis en cause via la cellule Ad hoc du Ministère des Sports ?

127

600

1117

1117

- Sur ces cas remontés, quel part des plaignant.e.s étaient mineur.e.s au moment des faits ?

48%

78%

98%

98%

- Sur ces cas remontés, quel part des plaignant.e.s étaient des femmes au moment des faits ?

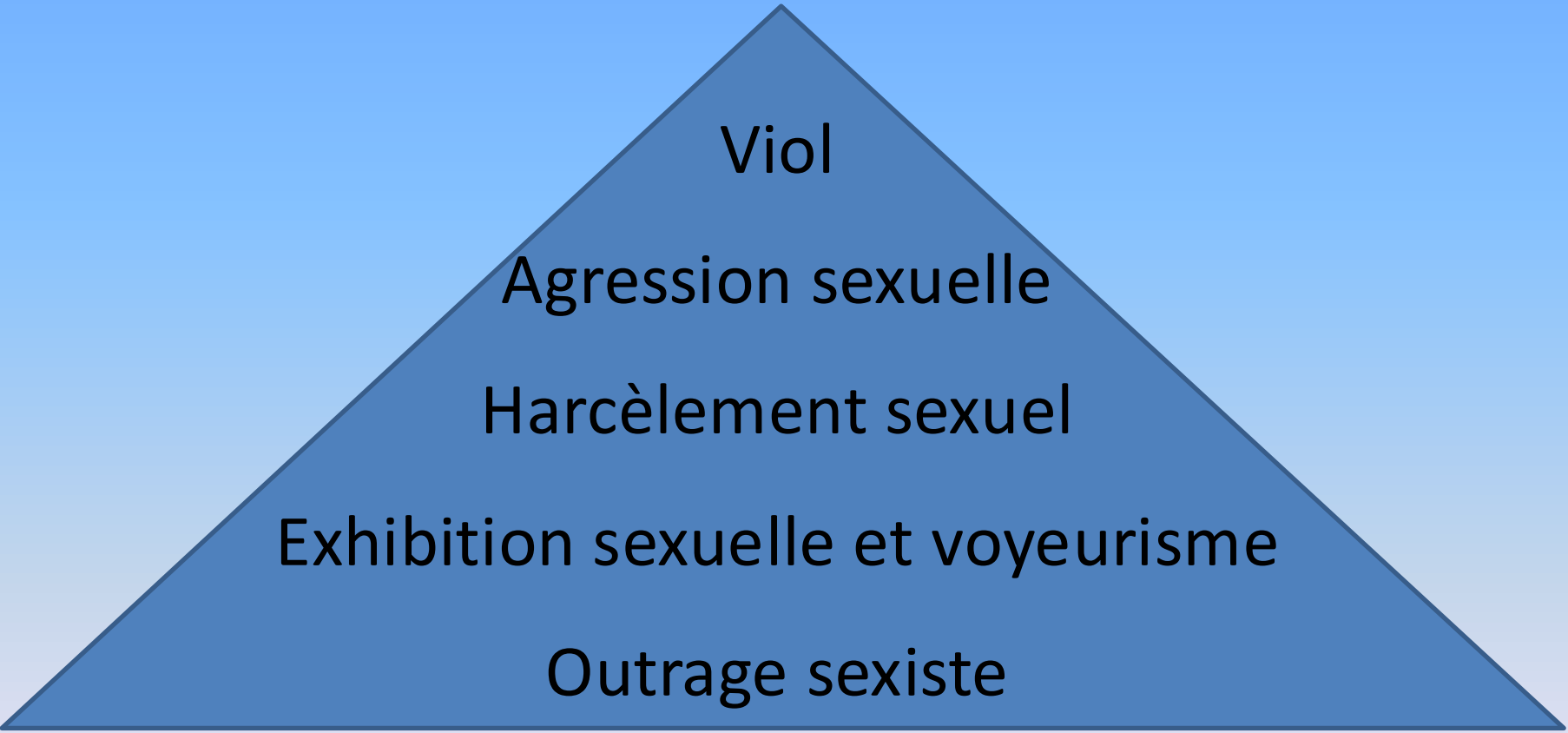
48%

78%

98%

78%

Définitions



Viol

Agression sexuelle

Harcèlement sexuel

Exhibition sexuelle et voyeurisme

Outrage sexiste

Outrage sexiste

Code du travail 1983

- Propos ou comportements à caractère sexiste ou sexuel
- Qui porte atteinte à la dignité OU crée un environnement dégradant

Exemple : imitation d'un geste sexuel, sifflements, habillement, ...

Est-ce fréquent

- Quel est la part des jeunes femmes qui indiquent avoir été victimes d'une injustice ou d'une humiliation du fait d'être une femme

1/2

1/3

1/4

1/2

- Au travail, combien d'hommes ont déjà entendu des remarques sexistes visant leur « virilité » ou celle d'un autre homme ?
 - 11%
 - 38%
 - 64%
- 64%

- Parmi les 18 – 30 ans, combien de femmes ont déjà eu des remarques hors de propos ou sur leur physique ?
 - 99%
 - 73%
 - 32%
-
- **73%**

Exhibition sexuelle, voyeurisme

Code pénal

- Exhibition sexuelle
- Imposé à la vue d'autrui
- Dans un lieu accessible au regard du public

Exemple : un éducateur sportif montre son sexe à un jeune sportif après l'entraînement

Voyeurisme

Code pénal

- User de tout moyen pour apercevoir ou voir les parties intimes d'une personne
- Sans son consentement

Exemple : utiliser un miroir ou un téléphone portable afin d'arriver à ses fins

Harcèlement sexuel

Code pénal, travail (1983)

- Propos ou comportements à caractère sexuel
- Qui porte atteinte à la dignité OU créent un environnement dégradant
- **Répétés**

Exemples : toi t'as l'air d'être une allumeuse.

On passe la soirée ensemble et on parle de ta promotion demain.

Harcèlement sexuel

QUIZ

- **Rouge** : harcèlement sexuel
- **Bleu** : autre chose

Il ou elle lui a mis une main aux fesses par surprise dans les vestiaires X X.

- **Rouge** : harcèlement sexuel
- **Bleu** : autre chose

Cette semaine, il ou elle lui a fait des remarques sur la taille de ses seins lors des entraînements.

- **Rouge** : harcèlement sexuel
- **Bleu** : autre chose

- Son entraîneur lui a proposé une seule fois une faveur en échange d'un acte sexuel
- **Rouge** : harcèlement sexuel
- **Bleu** : autre chose

X : Est considéré comme harcèlement sexuel, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi ou un tiers

Des chiffres

Quel est la part des femmes victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail ?

1/3

OU

1/8

1/3

Quelle est la part qui en parle à quelqu'un ?

40%

ou

70%

70%

Agression sexuelle

Code pénal Article 222-22 du code pénal

- Acte à caractère sexuel sans pénétration
- Avec contrainte, menace ou surprise

Exemple : mains aux fesses, chat-bite, bifle, ...

5 zones : Bouche, fesses, sexe, seins et entre les cuisses

Est-ce fréquent ? 553.000

Viol

Code pénal

- Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit
- Avec contrainte, menace ou surprise

Exemple : fellation forcée

Est-ce fréquent ? 94.000

Mieux prévenir

Attitude de repli

- signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, retards répétés, absentéisme...) ;
- perte d'intérêt pour la pratique sportive ;
- perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation) ;
- évitement vis-à-vis de l'entraîneur ou autre personnel de la structure, vis-à-vis d'autres sportifs ;
- isolement au sein du groupe dans la structure ou l'équipe sportive ;
- discours suicidaire.

Mieux prévenir

Comportement excessif

- surinvestissement ;
- boulimie ;
- sur-habillement du sportif;
- comportement inadéquat (provocation...).

Mieux prévenir

Comment prévenir de tels agissements dans votre structure :

- S'assurer que le numéro 119 Enfance en danger soit bien visible dans les structures accueillant des mineurs (obligation légale).
- Renforcer la sensibilisation de votre personnel et usagers.

Mieux prévenir

Comment accompagner les victimes ?

En orientant les victimes de violences :

- A caractère sexuel (enfance en danger 119, ...)
- De cyber violence (net écoute 0800 200 000, ...)
- Bizutage (comité national contre le bizutage 06.07.45.26.11)
- Cellule signal sport du ministère

Cellule signal sport du ministère

- Le 30 juin dernier, s'est tenue à l'INSEP la 6ème Convention nationale de prévention des violences dans le sport, la Convention a réuni Marie Barsacq, Amélie Oudéa-Castéra, Marie-Amélie Le Fur et Fabienne Bourdais pour dresser un état des lieux sans détour.
- Depuis janvier, **327 signalements** ont été enregistrés, soit **+40 %** par rapport à 2024. Cette progression traduit à la fois la persistance de comportements inacceptables et une libération de la parole.

Contrôle d'honorabilité

- Pour les bénévoles encadrants et les membres des équipes dirigeantes des associations sportives.
- Transmission automatisée par les fédérations des données (au moment de la prise de licences).
- Toute personne, mineure ou majeure, considérée comme « *éducateur sportif* », quelle que soit la qualification utilisée : entraîneur, moniteur, coach, manager, préparateur physique...

Des chiffres

- La généralisation du **contrôle d'honorabilité** se poursuit, avec plus de **3,8 millions** de vérifications réalisées depuis 2021, et 855 mesures d'incapacité
- L'État, lui, renforce les moyens avec 56 postes supplémentaires d'enquêteurs et un vadémécum intégré aux formations diplômantes « Tolérance zéro » reste le mot d'ordre : près d'un signalement sur deux aboutit à une mesure administrative protectrice.

Pourquoi briser le silence

Si vous êtes victime

- Pour ne plus en souffrir et être dépendante.
- Pour être aidé(e) et vous protéger.
- Pour retrouver votre dignité.
- Parce que cela n'arrive pas à quelqu'un d'autre ou que cela recommence.
- Parce que ces agissements sont inacceptables, punis par la loi.
- Parce que c'est un droit de se défendre lorsque l'on subit cet acte.

Si vous êtes témoin

- Parce que c'est un devoir de signaler (code pénal) lorsque vous avez la conviction de la survenance des faits.
 - Article 43 pour tout citoyen
 - Article 40 pour tout agent public
- Nous ne sommes pas formés pour juger et conseiller ces actes.

Mieux réagir

- Porter à la connaissance de la direction des sports et des services départementaux de l'Etat (DSDEN), toute situation laissant penser que des violences sexuelles ont été commises dans sa fédération, sa structure. (cellule signal-sports@sports.gouv.fr)
- Les enquêtes administratives sont obligatoires en cas d'accident graves et sont aussi diligentées lorsque des situations sexuelles sont identifiées.

Accueillir la parole

1. Tu as bien fait de venir m'en parler.
 2. Cela pourrait être qualifié de ...
 3. Tu n'es pas responsable.
 4. C'est interdit par la loi.
 5. Nous allons trouver de l'aide.
 6. On peut le signaler.
- Etc.

Procédure Fédérale

Déclenchement d'une procédure disciplinaire

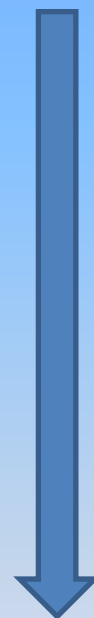
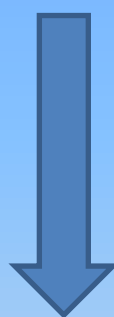
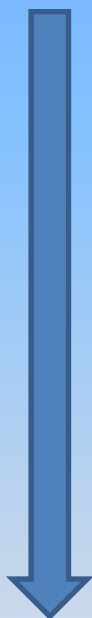
Si faits = propos
ligue

Si faits = actes
Fédération

Engagements de poursuites disciplinaires

Instruction

Sanction ou pas



Les procédures

- Procédure disciplinaire
- Procédure civile
- Procédure pénale

Boîte à outils du MJS

- <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/boite-a-outils/>

Dirigeants, éducateurs, entraîneurs et formateurs : les outils de sensibilisation à votre disposition

- Que dit la loi ?

► Petit guide juridique - Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport.

Comment bien agir ?

► Guide à destination des animateurs/animatrices et des Éducateurs/Éducatrices sportifs : Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle
Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles.

► « Guide sur la prévention des violences sexuelles : Connaître, Comprendre, Agir. L'outil de sensibilisation des encadrants du champ du sport et de l'animation ». La réalisation du guide a été pilotée par la DRAJES Nouvelle Aquitaine.

Comment transmettre les valeurs du sport ?

Plusieurs outils mis en place par le Pôle Ressources National Sport-Education-Mixité-Citoyenneté et le CREPS PACA :

2 kits pédagogiques :

« Respect l'arbitre »

« Vers un sport sans violence... »

Des clips d'accompagnement sont disponibles sur la page : https://www.dailymotion.com/dm_5159b7970647b/videos

Acteurs du sport : outils à votre disposition pour mieux protéger les mineurs

Je suis mineur(e) : comment me sentir bien dans mon club ?



Bizutage

Loi du 27 janvier 2017 Art 225-1-2

Le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, socio-éducatif et **sportif**.



Bizutage

« Constitue une discrimination toute distinction

opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi

ou refusé de subir des faits de bizutage ou témoigné de tels faits. »

Liens utiles

- <http://www.sports.gouv.fr/> onglet éthique et intégrité
- renseignements@enfantbleu.org 01.56.56.62.62
- France victime 116 006
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> au 17 ou 3919 pour les violences faites aux femmes
- signal-sports@sports.gouv.fr